



Polémique à Houyet: L'Eolienne des Enfants taxée

JVE Publié le jeudi 29 octobre 2015 à 13h58 - Mis à jour le jeudi 29 octobre 2015 à 13h59



NAMUR-LUXEMBOURG "La Wallonie veut sa mort", estime la scrl Allons en Vent.

Allons en Vent SCRL est une coopérative constituée en 2001 et qui regroupe 950 coopérateurs, dont 75 % d'enfants (à l'origine du projet ce pourcentage était plus élevé, mais les enfants grandissent...). Elle gère depuis mars 2006 l'Eolienne des Enfants à Finnevaux, qui a été financée grâce aux parts offertes par des parents, grands-parents, tantes, oncles, marraines et parrains à des enfants. Et depuis quelques jours, elle ne décolère pas.

PUBLICITÉ

7

"Se retranchant derrière la stricte application d'une circulaire du Ministre Furlan (Ministre wallon des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Energie), le collège communal de Houyet a décidé de taxer la petite Eolienne des Enfants de Finnevaux. Ce sont pas moins de 12.500 EUR/an que les 950 coopérateurs citoyens devront déboursier, soit une augmentation de 40 % des coûts opérationnels ! Conçue dans la précipitation et sans consultation du secteur, cette nouvelle "taxe sur les mâts d'éoliennes" s'applique sans nuance à toutes les éoliennes, sans tenir compte de leur production."

En demandant le même effort aux petites éoliennes citoyennes et aux grandes éoliennes industrielles (qui rapportent jusque 5 fois plus), cette taxe est totalement inéquitable et disproportionnée, estiment les membres de la scrl.

"Malgré les nombreux contacts qu'Allons en Vent a essayé d'établir avec le cabinet du Ministre Furlan et avec le collège communal de Houyet, la situation reste kafkaïenne, chacun se renvoyant la balle pour finalement ne rien changer. Face à cette situation aberrante, qui met tout simplement en péril la survie économique de la coopérative, Allons en Vent introduira un recours juridique devant les tribunaux compétents... et tentera de survivre assez longtemps pour en voir l'issue !"